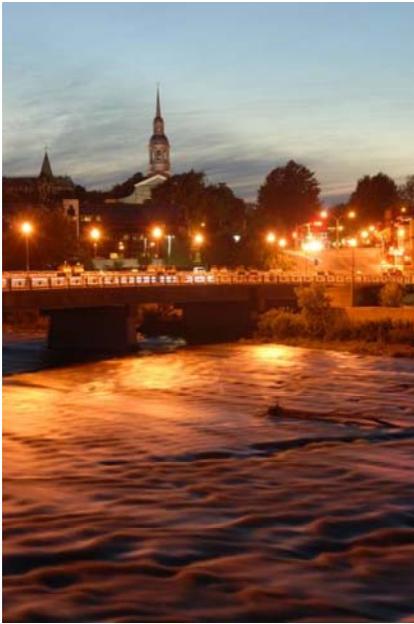

SECTEUR DE PLANIFICATION DÉTAILLÉE

CHAPITRE 9. PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME DU CENTRE-VILLE (PPU)

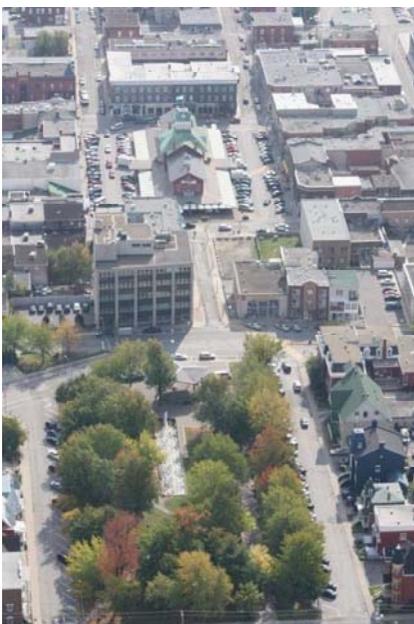


Le Plan d'urbanisme propose un Programme particulier d'urbanisme (PPU) pour le centre-ville de Saint-Hyacinthe. Ce PPU présente une approche adaptée aux problématiques particulières du milieu visé et précise des interventions d'aménagement détaillées et concrètes. Le PPU comprend une lecture plus précise du milieu d'intervention incluant les principaux constats, éléments problématiques et enjeux d'aménagement, ainsi qu'un plan conceptuel, des balises d'aménagement et un plan d'intervention composé d'objectifs et de stratégies de mise en œuvre.

À la fois milieu de vie, secteur commercial et de services, pôle civique, institutionnel et d'affaires, pôle récréotouristique, culturel et récréatif, le centre-ville représente le chef lieu de Saint-Hyacinthe. La présence d'équipements et de services structurants pour la population et sa localisation au cœur du territoire et en rive de la rivière Yamaska en font un secteur stratégique.

Caractérisé par un cadre bâti ancien et un tissu urbain serré, ce centre-ville traditionnel offre à la population maskoutaine des rues commerciales d'ambiance, des équipements publics et culturels importants, ainsi qu'un milieu de vie où les déplacements sans voiture sont favorisés.

Six traits dominants caractérisent le centre-ville de Saint-Hyacinthe, soit :



- La rivière Yamaska et la voie ferrée sont des barrières physiques importantes qui ceinturent fortement le centre-ville et limitent son débordement. Le territoire du centre-ville étant donc ainsi circonscrit, son développement doit donc se faire à l'intérieur même du milieu existant. Les barrières physiques limitent aussi l'accessibilité au centre-ville en concentrant notamment la circulation sur des ponts et tunnels.
- Il est possible de retrouver dans un rayon de 15 minutes de marche une grande diversité de fonctions urbaines vitales à une ville et ce, intégrées à un territoire à l'échelle humaine qui favorise les déplacements non motorisés.
- L'intensité et la densité d'occupation du sol plus élevées confèrent un caractère urbain intéressant et particulier au centre-ville et contribuent à la création d'une ambiance unique sur le territoire maskoutain.
- La plus grande concentration de bâtiments anciens étant présente au centre-ville, on y retrouve donc une valeur patrimoniale d'ensemble qui contribue à dégager une image de marque spécifique à ce milieu. Cette caractéristique ressort davantage comme un avantage concurrentiel lorsque l'on considère le centre-ville par rapport à l'ensemble du territoire.
- Le centre-ville bénéficie de la présence de la promenade Gérard-Côté aménagée en bordure de la rivière Yamaska. Celle-ci offre des panoramas exceptionnels sur la rivière, sur le barrage, sur le pont Barsalou ainsi que sur une bonne partie du centre-ville.

Sources :
 1. Patrick Deslandes
 2 et 3. Robert Gosselin



Sources :
 1. Plania
 2. Francine Girard
 3. Plania
 4. Robert Gosselin
 5. Plania

- Le centre-ville de Saint-Hyacinthe est représentatif d'un modèle de centre-ville « type » au Québec. Composé d'éléments identitaires importants, tels que le Marché-Centre, la rue des Cascades et le parc Dessaulles, ce centre-ville est souvent cité en exemple et étudié à des fins académiques.

Bien que des investissements importants aient été consentis par le passé pour sa revitalisation, le centre-ville de Saint-Hyacinthe requiert des interventions continues pour sa mise en valeur. Le PPU du centre-ville présente la vision globale ainsi que les stratégies qui favoriseront sa valorisation.

9.1.1 Territoire d'application

Le territoire d'application du présent PPU est désigné à titre de centre-ville de la Ville de Saint-Hyacinthe, le tout, tel qu'illustré au *Plan 7 - Concept et balises d'aménagement du centre-ville*. Conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) et de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) prévalant à cet effet, une municipalité peut procéder à l'acquisition d'immeubles en vue de leur aliénation ou de leur location à des fins prévues dans le PPU pour un secteur désigné comme secteur central (centre-ville).

9.1.2 Contexte de planification et lecture du milieu d'intervention

Les principaux constats, les éléments problématiques ainsi que les enjeux d'aménagement et de développement issus de la lecture du milieu sont résumés ci-après. Ils ont été divisés en trois trames, culturelle, fonctionnelle et structurelle, qui superposées, composent le centre-ville de Saint-Hyacinthe.

Principaux constats et éléments problématiques

Trame culturelle – *image, ambiance, patrimoine, animation, art urbain*

- Le manque de visibilité du centre-ville en raison principalement de sa localisation au cœur du territoire, de son éloignement par rapport aux portes d'entrée principales de la Ville (ex. autoroute Jean-Lesage) et de la signalisation non adéquate.
- Un patrimoine urbain (trame de rues traditionnelle) et un cadre bâti d'intérêt historique et patrimonial.
- Présence du marché public en plein cœur du centre-ville qui contribue à l'animation du secteur.
- La présence toutefois de bâtiments de moindre qualité et en mauvaise condition (désuétude).
- Présence d'espaces de rassemblement, récréatifs et de détente : promenade Gérard-Côté le long de la rivière, espace autour du Marché-Centre et les parcs Casimir-Dessaulles, T.-D.-Bouchard et Christ-Roi.



Présence limitée de verdure et d'arbres matures.

- Affichage non intégré aux bâtiments et non homogène à plusieurs endroits.
- Présence de commerces moins prestigieux au centre-ville : brasseries, tavernes, bars de spectacles érotiques, commerces à caractère érotique.
- Présence de terrasses sur les trottoirs qui renforce l'effet de rues d'ambiance.
- Mobilier urbain distinctif dans la partie basse du centre-ville.



Trame fonctionnelle – habitations, commerces, services, institutions

- Bonne diversité des fonctions commerciale, de services, institutionnelle et résidentielle.
- Plusieurs exemples de mixité des fonctions : commerces au rez-de-chaussée et bureaux ou logements aux étages supérieurs.
- Bonne concentration d'équipements et de services municipaux.
- Rues commerciales d'ambiance : rues des Cascades et Saint-Antoine, ainsi que les tronçons des avenues Saint-Joseph, Hôtel-Dieu, Sainte-Anne, Saint-François, Saint-Simon, Mondor et Duclos situés entre les rues Saint-Antoine et Girouard Ouest.
- Industries urbaines déstructurées ou en dévitalisation dans la portion est du centre-ville le long de la voie ferrée et de la rivière Yamaska. Certains bâtiments industriels ont été convertis en habitations.
- Concentration d'habitations à loyer modique (HLM) et de coopératives d'habitation.
- Présence limitée de terrains vacants ou de sites permettant un redéveloppement, mais certains sont situés à des endroits stratégiques (ex. rue des Cascades).



Trame structurelle – accessibilité, contraintes physiques et contraintes naturelles

- La voie ferrée crée une barrière physique entre le centre-ville et la portion nord de la Ville.
- La rivière Yamaska crée une barrière naturelle entre le centre-ville et la portion sud de la Ville.
- L'interface avec la rivière Yamaska est mal exploitée. Milieu riverain et naturel non mis en valeur à certains endroits (ex. accessibilité publique, percée visuelle, préservation du milieu naturel, etc.).
- Accessibilité restreinte du centre-ville, notamment en raison du réseau routier qui doit composer avec la voie ferrée et la rivière Yamaska.
- Réseau cyclable discontinu.
- Traverses piétonnes sous la voie ferrée peu sécuritaires.



Sources :
 1 à 4. Plania
 5. Robert Gosselin



Sources :
 1 à 2. Plania
 3. Robert Gosselin
 4 à 5. Plania

Enjeux d'aménagement et de développement

Trame culturelle – *image, ambiance, patrimoine, animation, art urbain, paysage*

- L'optimisation de la visibilité du centre-ville et de la signalisation l'annonçant.
- Le rôle de centre-ville en tant que pôle d'activité économique.
- La reconnaissance du centre-ville comme milieu de vie.
- La protection et la restauration du patrimoine architectural, religieux et naturel.
- La revitalisation ou la requalification des bâtiments de moindre qualité.
- La piétonnisation de certaines rues du centre-ville (rue des Cascades, etc.).
- L'occupation et la mise en valeur optimale du milieu riverain à la rivière Yamaska (usages, accès et aménagements publics).
- Le manque de verdure et d'arbres matures.
- Le phénomène de ghettoïsation du centre-ville.
- Le moratoire des commerces moins prestigieux au centre-ville (bars, etc.).
- L'encadrement des terrasses sur les trottoirs qui rendent difficiles les déplacements pour les clientèles à mobilité réduite.
- L'amélioration de l'intégration des stationnements publics.
- L'amélioration de la qualité et de l'intégration de l'affichage.

Trame fonctionnelle – *habitations, commerces, services, institutions*

- Le maintien de commerces et de services diversifiés.
- La consolidation des services et équipements structurants au centre-ville.
- La diversification des typologies résidentielles offertes et des clientèles habitant le centre-ville.
- La cohabitation entre les activités commerciales et résidentielles.
- Le développement des terrains vacants et redéveloppement des bâtiments industriels à des fins résidentielles et/ou commerciales.

Trame structurelle – *accessibilité, circulation, contraintes physiques et contraintes naturelles*

- L'aménagement et la signalisation des portes d'entrée.
- La fluidité de la circulation sur les artères principales et sur les ponts.
- La création d'un lien intéressant entre le cœur du centre-ville et la rivière Yamaska.



La consolidation du réseau de transport collectif.

- Le prolongement du réseau cyclable et l'aménagement d'un réseau piétonnier sécuritaire.

9.1.3 Concept et balises d'aménagement

Le centre-ville de Saint-Hyacinthe représente un espace unique. Implanté en bordure de la rivière Yamaska, composé d'une mixité de fonctions urbaines et présentant un cadre bâti patrimonial, il est aussi caractérisé par son échelle humaine et conviviale. Par contre, malgré toutes ses forces, le centre-ville présente certaines faiblesses qui ont été présentées précédemment. Dans l'optique de poursuivre la valorisation du centre-ville tout en répondant aux différentes problématiques qui lui sont liées, un encadrement composé d'un certain nombre de balises est nécessaire afin de conserver une vision d'ensemble cohérente.



Les différentes balises d'aménagement suivantes ont été identifiées pour guider la valorisation du centre-ville :

Trame culturelle

L'émergence d'une image dynamique basée sur la valorisation du patrimoine, le soutien au monde artistique et la mise en place d'une animation urbaine, contribuant à la création d'une ambiance distinctive.

- La mise en place d'aménagements distinctifs afin d'identifier les portes d'entrée au centre-ville.
- La protection et la restauration du patrimoine bâti, religieux et naturel.
- L'augmentation de la biomasse, autant sur les terrains privés que sur l'espace public, notamment dans les aires de stationnement.
- La tenue d'activités ajoutant de l'animation au centre-ville, tels que la piétonnisation occasionnelle de la rue des Cascades, l'organisation d'événements spéciaux et de spectacles, la tenue d'une foire aux marchands agricoles autour du Marché-Centre, etc.).
- La préservation et la mise en valeur de la rivière Yamaska et de ses berges en tant qu'éléments esthétiques et naturels intéressants.
- L'aménagement d'une vitrine importante sur la rivière à proximité du Centre des arts Juliette-Lassonde et du Marché-Centre (lieu de rassemblement, structure d'accueil des cyclistes et visiteurs, esplanade sur la rivière, etc.).
- L'amélioration de l'accès à la promenade Gérard-Côté et la préservation des vues sur la rivière Yamaska.
- Le réaménagement de la promenade Gérard-Côté afin de faciliter l'accès à la rivière.



Sources :
 1. Plania
 2. Patrick Deslandes
 3. SDL
 4. Plania
 5. Francine Girard



Sources :
 1 à 5. Plania
 6. SDL

Trame fonctionnelle

- Le renforcement de la mixité des fonctions urbaines par le soutien aux activités commerciales, la consolidation du parc résidentiel et le maintien des institutions structurantes.
- La consolidation des milieux résidentiels déstructurés et de moins bonne qualité par la rénovation du cadre bâti et l'insertion de nouveaux bâtiments offrant une gamme variée de produits résidentiels.
- Le maintien des milieux résidentiels de meilleure qualité.
- La consolidation de l'axe commercial principal de la rue des Cascades et de l'axe commercial secondaire de la rue Saint-Antoine.
- Le maintien de l'axe commercial secondaire de la rue Girouard Ouest.
- Le maintien de la mixité à l'intérieur même des bâtiments (commerce au rez-de-chaussée et bureaux, studios ou logements aux étages supérieurs).
- La mise en réseau des pôles et équipements institutionnels importants : Pavillon Hôtel-Dieu, Palais de Justice, Cathédrale de Saint-Hyacinthe, Marché-Centre, Centre des arts Juliette-Lassonde, etc.
- La mise en valeur du pôle de l'hôtel de ville.
- La relocalisation du terminus d'autobus sur un site mieux adapté.
- Le maintien du pôle institutionnel local composé de l'école primaire Lafontaine et l'église Christ-Roi, sachant que la vocation de cette dernière sera modifiée mais conservera une partie vouée à l'éducation. (349-1 : AM: 2011-04-18; EV: 2011-05-26)
- Le redéveloppement des terrains vacants sur la rue des Cascades (coin St-Denis et coin Bourdages Nord) et l'évaluation du potentiel de restructuration des terrains à l'extrémité est de la rue des Cascades.

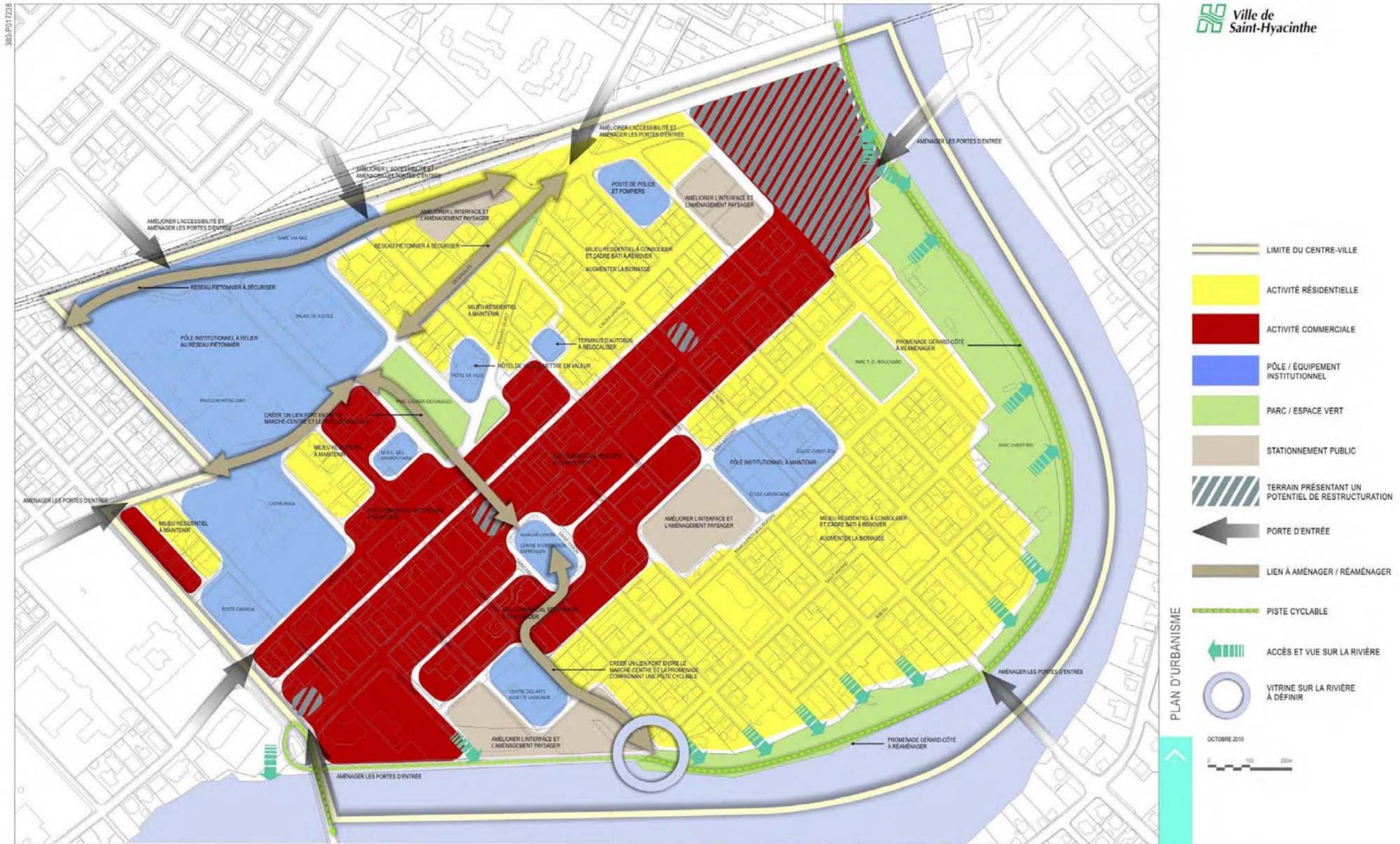
Trame structurelle

L'amélioration de l'accessibilité malgré les barrières physiques importantes et l'aménagement d'un réseau interne de déplacements sécuritaire.

- L'amélioration de l'accessibilité au centre-ville pour tous les modes de déplacement.
- L'amélioration de la signalisation aux portes d'entrée du centre-ville.
- La sécurisation du réseau piétonnier sur certains axes où la circulation est plus importante, soit la rue Dessaulles et la rue Sicotte.
- L'aménagement d'un lien fort entre certains éléments importants du centre-ville :
 - relier la promenade Gérard-Côté au Marché-Centre;
 - relier le Marché-Centre au parc Casimir-Dessaulles;

- relier le parc Casimir-Dessaulles aux équipements institutionnels.

Plan 7 – Concept et balises d'aménagement du centre-ville



- LIMITE DU CENTRE-VILLE
- ACTIVITÉ RÉSIDENTIELLE
- ACTIVITÉ COMMERCIALE
- PÔLE / ÉQUIPEMENT INSTITUTIONNEL
- PARC / ESPACE VERT
- STATIONNEMENT PUBLIC
- TERRAIN PRÉSENTANT UN POTENTIEL DE RESTRUCTURATION
- PORTE D'ENTRÉE
- LIEN À AMÉNAGER / RÉAMÉNAGER
- PISTE CYCLABLE
- ACCÈS ET VUE SUR LA RIVIÈRE
- VITRINE SUR LA RIVIÈRE À DÉFINIR

PLAN D'URBANISME

OCTOBRE 2010
0 100 200m

CONCEPT ET BALISES D'AMÉNAGEMENT DU CENTRE VILLE

9.1.4 Orientations, objectifs et stratégies de mise en œuvre

Tableau 37 – Plan d'intervention du PPU

Objectifs	Actions	Stratégies de mise en œuvre	Partenaires	Échéancier		
				Court terme	Moyen/long terme	Continu
Trame culturelle						
Orientation 1 : Un centre-ville harmonieux						
Objectif 1.1 Favoriser l'identification visuelle et fonctionnelle des portes d'entrée du centre-ville	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Privilégier l'aménagement des portes d'entrée identifiées au plan 7 - Concept et balises d'aménagement du centre-ville en favorisant notamment : <ul style="list-style-type: none"> - la mise en place d'un affichage directionnel; l'aménagement des domaines publics et privés (ex. plantation, aménagement paysager, mobilier urbain, éclairage, éléments signalétiques, etc.). - l'aménagement des ponts en tant que portes d'entrée marquées. 	Réglementation d'urbanisme (dispositions sur l'aménagement du domaine privé) Programme d'aménagement du domaine public Programme d'infrastructures	Ville Partenaires publics et privés	☐		
Objectif 1.2 Assurer l'intégration architecturale des projets de rénovation, de construction ou de préservation favorisant la mise en valeur du patrimoine bâti	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Conserver les programmes de subvention à la rénovation et à la restauration des façades commerciales du centre-ville et des bâtiments résidentiels anciens. ▪ Maintenir le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) (ex. rue commerciale, pôle institutionnel, pôle administratif, bâtiment d'intérêt patrimonial, industries urbaines, etc.). 	Réglementation d'urbanisme Programme de rénovation et de restauration	Ville SDC et CDC Partenaires publics et privés			☐

Objectifs	Actions	Stratégies de mise en œuvre	Partenaires	Échéancier		
				Court terme	Moyen/long terme	Continu
<p>Objectif 1.3 Favoriser le redéveloppement et la mise en valeur des terrains vacants, résiduels et des bâtiments nécessitant des réparations majeures</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maintenir le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin d'assurer l'établissement de projets de qualité et novateurs. ▪ Privilégier une densification lors de l'implantation de nouveaux projets et encadrer les projets d'insertion par le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA). ▪ Utiliser le Programme Rénovation Québec comme levier pour mettre en valeur les terrains vacants. 	<p>Plan d'aménagement détaillé (design urbain) Réglementation d'urbanisme (zonage, PIIA) Programme d'acquisition et de revente d'immeubles</p>	<p>Ville Partenaires publics et privés</p>			☐
<p>Objectif 1.4 Établir un lien fort entre le centre-ville et la rivière Yamaska</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accroître et planifier les liens physiques, visuels, piétonniers et fonctionnels entre : <ul style="list-style-type: none"> - le parc Dessaulles et le Marché-Centre. - le Marché-Centre et le Centre des arts Juliette-Lassonde. - le Centre des arts Juliette-Lassonde et la rivière Yamaska. ▪ Favoriser la mise en place d'un affichage directionnel et l'aménagement des domaines publics et privés (ex. plantation, aménagement paysager, mobilier urbain, éclairage, etc.). ▪ Favoriser l'aménagement des espaces riverains et récréatifs (ex. esplanade). ▪ Réaménager la promenade Gérard-Côté et améliorer l'interface avec le milieu résidentiel adjacent. 	<p>Programme d'aménagement du domaine public Programme d'infrastructures Programme d'entretien et de plantation d'arbres</p>	<p>Ville Partenaires publics et privés</p>	☐	☐	

Objectifs	Actions	Stratégies de mise en œuvre	Partenaires	Échéancier		
				Court terme	Moyen/long terme	Continu
<p>Objectif 1.5 Augmenter la biomasse sur l'ensemble du centre-ville</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Procéder à la plantation d'arbres et à la mise en place d'aménagements paysagers des espaces publics (places publiques, parcs, trottoirs, aires de stationnement). ▪ Encourager les commerces à incorporer des aménagements végétaux tels que des boîtes à fleurs dans l'aménagement de leur façade et leur terrasse. ▪ Diminuer la superficie des espaces minéralisés en favorisant la plantation d'arbres en cour avant et en établissant un pourcentage d'espaces naturels requis. ▪ Planifier des aires de stationnement facilitant l'infiltration d'eau et l'ajout d'arbres. 	<p>Réglementation d'urbanisme (zonage) Programme d'entretien et de plantation d'arbres</p>	<p>Ville Partenaires publics et privés</p>	☐		☐
<p>Objectif 1.6 Améliorer l'image générale de la fonction commerciale au centre-ville</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prévoir la réfection de la rue des Cascades. ▪ Prévoir les typologies d'enseignes permises et les normes à suivre (dimensions, superficie, hauteur, implantation, etc.) ▪ Maintenir le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin d'assurer l'encadrement et l'homogénéité de l'affichage commercial au centre-ville. ▪ Maintenir le moratoire sur les commerces non désirés (bar érotiques, etc.). 	<p>Réglementation d'urbanisme (zonage, PIIA)</p>	<p>Ville</p>	☐	☐	☐

Objectifs	Actions	Stratégies de mise en œuvre	Partenaires	Échéancier		
				Court terme	Moyen/Long terme	Continu
Trame culturelle						
Orientation 2 : Un centre-ville animé et vivant						
Objectif 2.1 Favoriser la mise sur pied d'activités d'animation sur les pôles et rues d'ambiance	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prolonger l'ouverture des commerces les soirs de spectacle afin de favoriser la convergence d'activités. ▪ Soutenir l'organisation d'activités socio-culturelles autour du Marché-Centre, au Centre des arts Juliette-Lassonde, au parc Dessaulles et sur les rues d'ambiance. ▪ Appuyer les organisations qui démontrent un intérêt pour le développement d'activités et d'événements touristiques. ▪ Prévoir en collaboration avec ces organismes, l'aménagement d'infrastructures favorisant la tenue d'événements touristiques et culturels. ▪ Développer davantage l'animation hivernale (ex. patinoire dans le parc Casimir-Dessaulles). ▪ Évaluer l'opportunité d'aménager une rue piétonnière les fins de semaine en saison estivale. ▪ Créer des espaces pour les artistes (ex. peintres) combinant lofts et ateliers. 	Programme d'infrastructures Programme d'aménagement du domaine public	Ville SDC et CDC Partenaires publics et privés	☐		☐
Objectif 2.2 Favoriser l'ouverture du centre-ville vers la rivière Yamaska	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Revitaliser la promenade Gérard-Côté. ▪ Améliorer les accès à la promenade Gérard-Côté à partir de la portion résidentielle du centre-ville. ▪ Réaménager l'accès à la promenade Gérard-Côté et à la rivière à l'arrière du Centre des arts Juliette-Lassonde afin de créer une vitrine sur la rivière (lieu de rassemblement, structure d'accueil, services, animation, esplanade, etc.). ▪ Évaluer la possibilité de créer un aménagement qui créerait un lien fort entre la rivière et le Marché-Centre. 	Réglementation d'urbanisme (zonage, dispositions sur l'aménagement du domaine privé) Programme d'aménagement du domaine public Programme d'infrastructures Programme d'entretien et de plantation d'arbres	Ville Partenaires publics et privés		☐	

Objectifs	Actions	Stratégies de mise en œuvre	Partenaires	Échéancier		
				Court terme	Moyen/Long terme	Continu
Objectif 2.3 Consolider le rôle de centre administratif du centre-ville	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Encourager l'établissement de services gouvernementaux et d'affaires. ▪ Faire la promotion du centre-ville en tant que milieu propice à l'implantation d'équipements structurants et à rayonnement régional. 	Réglementation d'urbanisme (zonage)	Ville Partenaires publics et privés		☐	☐

Objectifs	Actions	Stratégies de mise en œuvre	Partenaires	Échéancier		
				Court terme	Moyen/Long terme	Continu
Trame fonctionnelle						
Orientation 3 : Un centre-ville multifonctionnel						
Objectif 3.1 Favoriser le maintien des activités commerciales	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Soutenir les efforts dans le recrutement commercial pour maintenir et développer la diversification des commerces d'ambiance (ex. cafés, bistros, restaurants, salles d'exposition, etc.) et des commerces des biens et services réfléchis (bijouteries, magasins de meubles ou d'électronique, notaires, assureurs, comptables, etc.). ▪ Privilégier les projets de densification commerciale. ▪ Maintenir la possibilité d'implanter des commerces de proximité pour les résidents du centre-ville. ▪ Développer des créneaux particuliers de commerces d'ambiance (ex. <i>La Marmottine, Le Sixième Continent</i>, etc.). 	Réglementation d'urbanisme (zonage)	Ville SDC et CDC Partenaires publics et privés	☐	☐	☐

Objectifs	Actions	Stratégies de mise en œuvre	Partenaires	Échéancier		
				Court terme	Moyen/Long terme	Continu
Objectif 3.2 Privilégier l'établissement des commerces de détail et restaurants au rez-de-chaussée	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prévoir les types de commerces autorisés au rez-de-chaussée des bâtiments des rues commerciales. ▪ Privilégier l'utilisation des étages des bâtiments pour l'habitation, les commerces de services, les bureaux et les ateliers d'artistes. ▪ Interdire les espaces de bureau au rez-de-chaussée sur le tronçon de la rue des Cascades situé près du Marché-Centre. 	Réglementation d'urbanisme (zonage)	Ville	☐		
Objectif 3.3 Planifier une mixité d'activités sur les terrains présentant un potentiel de restructuration	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Favoriser l'établissement d'une mixité d'activités structurantes sur les différents terrains ciblés pour le redéveloppement ou la restructuration (d'affaires, institutionnelle, administrative, culturelle, récréative et récréotouristique) : <ul style="list-style-type: none"> - terrain vacant à l'intersection de la rue des Cascades et de l'avenue St-Denis; - terrain vacant à l'intersection de la rue des Cascades et de l'avenue Bourdages Nord; - terrains avec un potentiel de requalification : bordure de la voie ferrée, bordure de la rivière, stationnements publics, terrains où les bâtiments sont déstructurés ou de mauvaise qualité, etc. ▪ Encadrer la planification et le développement des projets privés et publics. ▪ Maintenir le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de manière à assurer l'établissement de projets de qualité et novateurs. 	Réglementation d'urbanisme (zonage, PIIA)	Ville Partenaires publics et privés	☐		☐

Trame fonctionnelle						
Orientation 4 : Un centre-ville habité						
Objectifs	Actions	Stratégies de mise en œuvre	Partenaires	Échéancier		
				Court terme	Moyen/Long terme	Continu
Objectif 4.1 Favoriser la rénovation et la restauration des bâtiments résidentiels existants	<ul style="list-style-type: none"> Maintenir les programmes d'aide existants et s'assurer que le centre-ville bénéficie de l'aide gouvernementale à la rénovation. Maintenir le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) existant afin d'encadrer les travaux réalisés par les propriétaires de bâtiment résidentiels et particulièrement ceux qui présentent des éléments d'architecturaux de valeur patrimoniale. 	Programme d'aide à la rénovation	Ville Partenaires publics et privés			☐
Objectif 4.2 Encourager la réaffectation des bâtiments vacants ou sous-utilisés à des fins résidentielles	<ul style="list-style-type: none"> Privilégier la fonction résidentielle aux étages supérieurs des bâtiments du centre-ville. Évaluer l'opportunité de joindre à l'activité commerciale, la fonction résidentielle dans l'analyse des nouveaux projets d'insertion ou de construction au centre-ville. Consolider la fonction résidentielle sur les rues non commerciales. 	Réglementation d'urbanisme (zonage)	Ville	☐		☐
Objectif 4.3 Évaluer l'opportunité de réaffecter et de mettre en valeur les sites déstructurés	<ul style="list-style-type: none"> Assurer une réaffectation optimale (densification, mixité des fonctions, etc.) des bâtiments et terrains présentant une déstructuration. Utiliser le Programme Rénovation Québec. 	Réglementation d'urbanisme (zonage) Programme de relocalisation Remembrement	Ville Partenaires publics et privés		☐	
Objectif 4.4 Favoriser la diversification sociale au centre-ville	<ul style="list-style-type: none"> Diversifier les typologies résidentielles offertes et les clientèles visées (jeunes familles, étudiants, retraités, etc.). 	Réglementation d'urbanisme (zonage) Programme incitatif	Ville Partenaires publics et privés	☐		☐

Objectifs	Actions	Stratégies de mise en œuvre	Partenaires	Échéancier		
				Court terme	Moyen/Long terme	Continu
Trame structurelle						
Orientation 5 : Un centre-ville accessible et sécuritaire						
<p>Objectif 5.1 Consacrer l'axe de la rue des Cascades comme la voie de circulation structurante du centre-ville</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Élaborer un plan directeur de la rue des Cascades : <ul style="list-style-type: none"> - privilégier une signature distinctive de la rue par des aménagements de qualité (ex. plantation, éclairage intégré, aménagement des traverses, mobilier urbain, terrasses, etc.). - encadrer l'affichage. - assurer le développement de projets de qualité sur les terrains vacants. - favoriser la rénovation ou le remplacement de certains bâtiments de moins bonne qualité. - évaluer l'opportunité de piétonner la rue occasionnellement (fin de semaine, événements spéciaux, etc.). 	<p>Plan d'aménagement détaillé (design urbain) Plan de transport et de circulation Étude de circulation Programme d'infrastructures Programme d'aménagement du domaine public</p>	<p>Ville SDC et CDC Partenaires publics et privés</p>	☐		
<p>Objectif 5.2 Limiter la circulation des véhicules lourds au centre-ville</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier les voies désignées pour la circulation lourde au centre-ville. ▪ Compléter les voies de contournement en tant que lien de transit afin d'orienter la circulation des véhicules lourds à l'extérieur du centre-ville. 	<p>Plan de transport et de circulation</p>	<p>Ville</p>		☐	☐
<p>Objectif 5.3 Assurer une signalisation adéquate et efficace des principaux accès au centre-ville à partir des grands axes principaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Améliorer la signalisation à suivre pour se rendre au centre-ville sur les principales artères de pénétration de la Ville. ▪ Afficher clairement les entrées du centre-ville par la mise en place d'aménagement particuliers et d'une signalisation efficace aux portes principales du centre-ville. ▪ Mettre en place une signalisation avec une signature spécifique au centre-ville. ▪ Mettre en place des panneaux de continuité d'itinéraire et de la signalisation pour les éléments récréotouristiques (promenade Gérard-Côté, parc Casimir-Dessaulles, Marché-Centre, centrale hydroélectrique, etc.). 	<p>Plan de transport et de circulation Programme d'infrastructures</p>	<p>Ville</p>	☐		

Objectifs	Actions	Stratégies de mise en œuvre	Partenaires	Échéancier		
				Court terme	Moyen/Long terme	Continu
Objectif 5.4 Créer un environnement favorable pour les piétons et les cyclistes	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Planifier et intégrer aux nouveaux projets des aménagements favorisant les déplacements piétonniers (signalisation, traverse piétonnière, plantation d'arbres, éclairage, mobilier urbain, affichage, etc.). ▪ Aménager un lien piéton fort dans l'axe nord-sud reliant le pôle institutionnel au nord du centre-ville à la promenade Gérard-Côté. ▪ Compléter le réseau cyclable du centre-ville et le relier aux milieux de vie adjacents. ▪ Mettre en place un lien cyclable entre le Marché-Centre et la promenade Gérard-Côté. ▪ Sécuriser le réseau piétonnier sur certaines rues passantes (rue Dessaulles, rue Sicotte, etc.) ▪ Encadrer l'aménagement des terrasses afin de faciliter les déplacements des piétons et des personnes à mobilité réduite. ▪ Revitaliser et végétaliser la promenade Gérard-Côté. ▪ Analyser la possibilité de convertir en rue piétonnière une partie de la rue des Cascades (saisonnier ou annuelle). 	Plan directeur des parcs et espaces verts Programme d'infrastructures	Ville Partenaires publics et privés	☐	☐	☐
Objectif 5.5 Favoriser une cohabitation harmonieuse des différents modes de déplacement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Assurer une signalisation routière sécuritaire pour les piétons et cyclistes. ▪ Assurer que les espaces réservés aux piétons et aux cyclistes soient adéquats et sécuritaires (dimension des pistes cyclables, largeur des trottoirs, aménagement des intersections et des passages réservés, etc.). ▪ Déménager le terminus d'autobus sur un site mieux adapté. 	Plan directeur des parcs et espaces verts Programme d'infrastructures	Ville Partenaires publics et privés		☐	☐

Objectifs	Actions	Stratégies de mise en œuvre	Partenaires	Échéancier		
				Court terme	Moyen/Long terme	Continu
Objectif 5.6 Assurer une gestion et une desserte efficace et cohérente des aires de stationnement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Créer un fonds financier pouvant servir à l'achat, la construction ou à l'aménagement d'espaces de stationnements. ▪ Maximiser l'utilisation des grandes aires de stationnement publiques, notamment en y encourageant les travailleurs à y stationner leur voiture. ▪ Aménager des stationnements sécuritaires pour les vélos au centre-ville. 	Plan de transport et circulation	Ville		☐	☐
Objectif 5.7 Favoriser l'aménagement paysager des terrains de stationnement privés et publics	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Poursuivre l'amélioration de l'aménagement paysager (gazon, fleurs, arbustes, arbres) des aires de stationnement publiques et privées. ▪ Minimiser les impacts négatifs de la présence de stationnements privés en bordure des commerces (limiter leur visibilité, limiter le nombre d'entrées, assurer un affichage homogène, prévoir un éclairage sécuritaire, etc.). 	Réglementation d'urbanisme (zonage, dispositions sur l'aménagement du domaine privé)	Ville Partenaires publics et privés		☐	☐